

L'espace de la cour

- Les enfants profitent de la partie goudronnée en beige. Ils ne grimpent pas sur les bords des fenêtres pour regarder dans les classes ; cela dérange les élèves qui travaillent.
- Les bancs sont utilisés pour s'asseoir.
- Il est interdit de circuler autour des arbres ou dans les espaces réservés aux plantations (jardin, abords des murs, jardinières), ainsi que de déplacer les cailloux.
- Il n'est pas permis de grimper sur les grilles du SAS, ni de descendre la pente avec les trotteurs, patinettes, tricycles, draisiennes.

Les objets

- Pour les classes primaires, les ballons en mousse (sauf les jours de pluie où le sol est mouillé), les billes, les animaux en plastique, les jeux de cartes traditionnels, les élastiques, les cordes à sauter avec des poignées en plastique, les petits soldats ou petits personnages traditionnels et les petites poupées sont permis et transportés dans une trousse au nombre de 10 objets maximum.
- Les cages de foot doivent être utilisées avec précaution, ne tirer ni les filets ni l'armature.
- La règle du jeu doit être adaptée lorsque l'on joue avec des enfants plus petits. On joue toujours pour de faux.
- Les jouets mobiles de la cour sont réservés aux classes maternelles. Ils sont rangés en fin de matinée, à 13h20, en fin d'après-midi et après la garderie, dans les maisons.

Pour les élèves des classes primaires, il faut profiter des petites récréations pour se dépenser et passer aux toilettes. Les petites activités de bricolage et la lecture sont permises lors de la pause méridienne avant ou après le repas selon votre passage au réfectoire.

Les attentions particulières

- Toute entrée en classe doit être autorisée et accompagnée d'un adulte.
- Aucun papier, caillou ou végétal ne doivent être insérés dans les grilles d'égouts ou les clôtures. On contourne les flaques même avec des bottes.
- Les trottinettes, draisiennes, vélos personnels restent rangés à l'extérieur de l'école pendant la journée.
- Le mur, les grilles et les fenêtres sont neufs ; personne ne peut les gratter, frotter, griffer, salir, retirer les filtres opaques ou encore dessiner sur leur surface.
- Chaque élève ayant besoin de se rendre aux toilettes doit le signaler à son enseignant ou à un surveillant. Ce n'est pas un lieu de jeu ou de rassemblement. L'utilisation de l'eau est réservée au lavage des mains, au remplissage des gourdes si besoin, aux activités encadrées par les enseignantes.
- Chacun a le souci de respecter les vêtements des autres. Tout objet, vêtements ou autre matériel trouvés sont déposés dans un panier dans le bureau de l'accueil.
- Tout conflit doit se régler dans l'enceinte de l'école, par le dialogue, en présence d'un adulte si besoin.
- Les papiers d'emballage du panier-repas et du goûter se jettent dans la poubelle de la cour.

→ En cas d'**alerte à incendie**, tous les enfants se placent au fond de la cour, le long du mur et selon un ordre défini lors des exercices. Les portes et fenêtres doivent être fermées, les lumières éteintes, le cahier d'appel dans les mains du responsable. Chaque adulte compte le nombre d'élèves dont il est responsable et attend les consignes.

La surveillance

- La surveillance est un vrai travail et une vraie responsabilité. Bon nombre des élèves comptent sur nous pour vivre dans un climat sécurisé.
- Les remarques des enfants doivent être prises en compte. Leurs demandes montrent qu'ils ont besoin des adultes pour gérer un conflit ou réprimander un comportement inadéquat qu'ils soient concernés ou témoins.
- Se poster à des endroits stratégiques de la cour et circuler d'un lieu à un autre, permet d'avoir une vue d'ensemble et d'être attentif : aux circulations, aux toilettes, aux jeux, aux paroles et aux gestes. Tous les élèves ont besoin d'être surveillés, mais certains plus que d'autres. Ne pas hésiter à s'intéresser aux attroupements et à questionner les élèves sur leur pratique et sur leur règle du jeu...
- Sur le temps du panier-repas, ou sur le temps d'étude/garderie, tout surveillant doit avertir Madame GRILLET d'un conflit, ou d'une sanction donnée à un élève ou plusieurs élèves.
- Les surveillants de la pause méridienne utilisent les sanctions du règlement intérieur et la charte du réfectoire. Madame GRILLET co-signent les mots écrits dans les cahiers de correspondance. Les conflits doivent être réglés sur le moment et dans l'enceinte de l'école ; les enseignantes doivent uniquement en être informées à leur retour en classe.
- A 13h30, les enseignants viennent chercher leurs élèves rangés aux mêmes emplacements prévus sur la cour comme le matin.
- Une pharmacie est gérée par l'assistante de l'école qui indique dans un cahier, la date, les faits et les soins apportés.
- Lors d'une sortie, les accompagnateurs s'engagent à encadrer un groupe précis ou la classe entière avec l'enseignant. Aucune photo ne sera prise par un parent. La traversée des rues pourra être sécurisée en se plaçant au centre de la chaussée. Le comptage des élèves doit être systématique. Malgré l'intérêt porté à l'objectif de la sortie et la joie de se retrouver pour un moment convivial, les accompagnateurs devront faire preuve de bon sens et garder en tête leur mission.

Règlement mis à jour le 08/01/2026 par les enseignants et validés par le conseil des élèves-délégués le 20/01/2026

Date et signature des parents, précédées de la mention « **Lu et approuvé** » :

Mère

Père

Signature des élèves à partir de la Grande Section de maternelle.

Nom	Prénom	Classe	Signature